

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 13 janvier 2011 à 13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences:

MM. Claude Canuel, maire de Matane Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme et préfet Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence:

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Édifice de la Matanie :
 - 4.1 Aménagement des locaux;
 - 4.2 Signatures des baux;
- 5- Mise en vente du bâtiment de la MRC -145 rue Soucy;
- 6- Organisation d'une conférence de presse;
- 7- Gestion des ressources humaines et organisation du travail;
- 8- Suivi Dossier Rivière-Blanche procédures de perception;
- 9- Orientations séance du 19 janvier 2011 projet d'ordre du jour;
- 10- Période de questions;
- 19- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 1-01-11

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation reçu en date du 21 décembre 2010 pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Les membres du comité administratif prennent connaissance des propositions d'aménagement des locaux pour le premier et le deuxième étage.

RÉSOLUTION 2-01-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SIGNATURES DE BAIL – CFE

CONSIDÉRANT les discussions et la proposition de bail soumise à Desjardins pour le Centre financier aux entreprises (CFE);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 657-11-10 concernant les tarifs de location et autorisant la signature d'un bail d'une durée de cinq (5) ans et selon les tarifs suivants :

Année	Prix Pied carré
2011	8,00 \$
2012	8,25 \$
2013	8,50 \$
2014	8,75 \$
2015	9,00 \$

CONSIDÉRANT QU'il était prévu que la MRC de Matane assume les frais de démolition des cloisons existantes dans le local pour permettre les travaux de réaménagement qui seront réalisés et financés par Desjardins;

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions demandés par Desjardins pour la réalisation des travaux de réaménagement, de même que le prix distinct demandé dans la soumission pour les travaux de démolition au montant de 8 313 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le projet de bail pour spécifier que la MRC de Matane remboursera au locataire le montant de 8 313 \$ plus les taxes applicables, reliés aux travaux de démolition des cloisons, pré-requis aux travaux de réaménagement dans l'Édifice de La Matanie pour les besoins du Centre financier aux entreprises de Desjardins et majorer le nombre de pieds carrés loués de 1 396 pi² à 1 462 pi² tenant compte des travaux planifiés par le locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise la signature du bail avec la Caisse Desjardins de Rimouski pour le Centre financier aux entreprises, incluant les modifications quant au remboursement des frais de démolition par la MRC et à la superficie louée;

QUE les travaux de réaménagement sont réalisés et financés par le locataire;

QUE ledit bail à être signé avec la Caisse Desjardins de Rimouski pour le Centre financier aux entreprises, soit d'une durée de cinq (5) ans, à compter de janvier 2011, pour un montant de loyer estimé à de 62 135 \$, plus les taxes applicables, pour la durée du bail et que le loyer pour l'année 2011 sera payable à compter du 1^{er} juin 2011;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 3-01-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SIGNATURES DU BAIL – ASSEMBLÉE **NATIONALE**

CONSIDÉRANT le projet de location d'un local vacant au deuxième étage de l'Édifice de La Matanie, les modalités discutées et les travaux à être réalisés par la MRC préalablement à l'occupation des lieux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 658-11-10 établissant le taux de location proposé et la durée minimum de trois (3) ans pour la proposition de bail soumise au député de Matane pour la relocalisation de ses bureaux dans l'Édifice de La Matanie, bureau 308;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité:

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise la signature du bail de location d'une durée de trois (3) ans, à compter du ler avril 2011 avec une année d'option, au prix de 9 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi² avec une clause d'indexation basée sur l'IPC sans être inférieure à 1 %;

QUE les travaux requis préalablement à la location seront aux frais de la MRC à l'exception des frais reliés aux systèmes de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique qui seront à la charge du locataire;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec l'Assemblée nationale et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les discussions et les échanges d'informations se poursuivent en lien avec les différents sujets de l'ordre du jour et les membres du comité administratif donnent diverses orientations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 4-01-11

Il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

Ywan Imbeault

Préfet

Line Ross, M.B.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procèsverbal, reconnaîț et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Nan Yyan Imbeault, préfet